

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°15 (arrêté de promulgation du 30 janvier. 1937)

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 janvier 1937

Numéro JO  
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro  
1 janvier 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 12 décembre 1936, tendant à l'application aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat dépendant du Ministère des colonies, de la loi du 30 décembre 1931 et du décret du 4 octobre 1932 sur la répression des fraudes dans le commerce de l'essence de térébenthine et des produits résineux ; inséré au Journal officiel de la République française du 17 décembre 1936

**Vu** la circulaire du Ministre des colonies 6165 du 21 décembre 1936 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué « la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 12 décembre 1936 susvisé, tendant à l'application aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat dépendant du Ministère des colonies, de la loi du 30 décembre 1930 et du décret du 4 octobre 1932 sur la répression des fraudes dans le commerce de l'essence de térébenthine et des produits résineux,

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet